



Communiqué de presse

Montrouge, le 7 août 2026

Crédit Agricole S.A. lance un programme de rachat d'actions portant sur un maximum de 32 millions d'actions ordinaires de Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A., après avoir reçu toutes les autorisations nécessaires des autorités de supervision, annonce aujourd'hui le lancement d'un programme de rachat jusqu'à 32 millions d'actions ordinaires de Crédit Agricole S.A. Le programme débutera le 10 août 2026 et se terminera au plus tard le 29 septembre 2026. Les actions acquises dans le cadre du programme seront annulées.

Cette opération vise à compenser l'effet dilutif de l'augmentation de capital 2026 réservée aux salariés.

Crédit Agricole S.A. a donné une instruction irrévocable à un prestataire de services d'investissement indépendant (le « **Prestataire de Services d'Investissement** ») concernant l'achat par le Prestataire de Services d'Investissement, pendant la période commençant le 10 août 2026 et se terminant au plus tard le 29 septembre 2026, d'actions ordinaires du capital social de Crédit Agricole S.A. (les « **Actions Ordinaires** ») jusqu'à un maximum de 32 millions d'Actions Ordinaires.

Tout achat d'Actions Ordinaires effectué dans le cadre de la présente annonce sera réalisé sur le marché réglementé d'Euronext Paris et les systèmes multilatéraux de négociation où les Actions Ordinaires sont admises à la négociation ou négociées et exécuté conformément aux conditions de prix et de volume énoncées dans le règlement délégué (UE) 2016/1052 de la Commission du 8 mars 2016 complétant le règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation, et l'autorisation générale accordée à Crédit Agricole S.A. de procéder à des achats d'Actions sur le marché en vertu de la 36ème résolution adoptée par l'assemblée générale de Crédit Agricole S.A. réunie le 20 mai 2026. Crédit Agricole S.A. annoncera tout rachat d'Actions Ordinaires sur le marché en conséquence.

Le contrat de liquidité existant avec Kepler Cheuvreux sera temporairement suspendu pendant l'exécution du programme de rachat d'actions.

La description du programme de rachat d'actions, figurant au chapitre 7 p. 1046 du document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A. déposé et enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 mars 2026 sous le numéro **D.26-0155**, ainsi que le texte de la

36ème résolution adoptée par l'assemblée générale de Crédit Agricole S.A. réunie le 20 mai 2026, sont disponibles sur le site internet du Crédit Agricole S.A :

- <https://www.credit-agricole.com/finance/publications-financieres> et
- <https://www.credit-agricole.com/finance/actionnaires-individuels/assemblees-generales> respectivement.

Cette annonce ne constitue pas, ni ne fait partie, d'une offre ou d'une sollicitation d'une offre de titres dans une quelconque juridiction.

Contacts presse Crédit Agricole S.A.

Alexandre Barat : 06 19 73 60 28 – alexandre.barat@credit-agricole-sa.fr

Olivier Tassain : 06 75 90 26 66 – olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr

Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com

 [@Credit_Agricole](https://twitter.com/Credit_Agricole)  [Groupe Crédit Agricole](https://www.linkedin.com/company/Groupe%20Cr%C3%A9dit%20Agricole)